



Qui paie l'école privé quand on est séparé?

Par **Lilachanel**, le **21/11/2009** à **14:46**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 1997, nous n'étions par mariés. Nous avons un fils qui a maintenant 13 ans.

Mon ex-conjoint me paie une pension alimentaire de 128 euros par mois.

Notre fils a de grosses lacunes à l'école, j'aimerais donc qu'il continue sa scolarité dans un collège privé, son père est d'accord mais hésite depuis que je lui ai demandé d'en payer la moitié.

L'école est à 150 euros par mois, nous paierons donc 75 euros chacun.

Ai-je le droit de lui demander de payer avec moi?

Merci de votre réponse

Cordialement